

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.**

<b>MEMBRES</b>	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
VOTANTS	15

**Étaient présents** : Hervé DAVAL, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Éric FEUGÈRE, Loïc GILLET et Boris BESSEY.

**Étaient absents** : Éric FEUGÈRE et Boris BESSEY.

**Pouvoirs déposés** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Karine MATHEY – Mandataire : Hervé DAVAL

Mandant : Jacques SERRAILLE – Mandataire : Patrick PEDRINI

Mandant : Jean ROCHE – Mandataire : Sonia DEVOUASSOUD

Mandant : Sophie VACHOT – Mandataire : Virginie CUOQ

**Secrétaire élu** : Éric FEUGÈRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20230609-DCM2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-22 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Vu le décret 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°R15/2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus et des deux membres présents les plus jeunes âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### **Election des délégués titulaires :**

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick PEDRINI : 15 voix
- Monsieur Lionel GIRAUD : 15 voix
- Monsieur Hervé DAVAL : 15 voix

Messieurs Patrick PEDRINI, Lionel GIRAUD et Hervé DAVAL ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

#### **Election des délégués suppléants :**

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame Sonia DEVOUASSOUD : 15 voix
- Monsieur Jacques SERRAILLE : 15 voix
- Monsieur Fabien FAMARCHI : 15 voix

Madame Sonia DEVOUASSOUD et Messieurs Jacques SERRAILLE et Fabien FAMARCHI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

**Le secrétaire,  
Éric FEUGÈRE**



**Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.